

MÉMOIRE

*PRÉSENTÉ PAR
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE MACHINERIE
FORESTIÈRE DU QUÉBEC INC.*

*REPRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR ROBERT DIONNE, PRÉSIDENT
MONSIEUR MAGELLA ARCHIBALD, DIRECTEUR GÉNÉRAL*

LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

*A L'ATTENTION DE MADAME CATHERINE GRÉTAS,
SECÉTAIRE DE LA COMMISSION SUR LE DOCUMENT DE TRAVAIL INTITULÉ
« L'OCCUPATION DU TERRITOIRE FORESTIER QUÉBÉCOIS ET LA CONSTITUTION DES
SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS*

*APMFQ
2489, RUE ST-DOMINIQUE LOCAL 206
SAGUENAY QC G7X 6K4
TÉLÉPHONE : (418) 547-8220
SANS FRAIS (888) 698-8228
TÉLÉCOPIEUR : (418) 542-8232
COURRIEL : INFO@APMFO.COM*

SAGUENAY, LE 26 SEPTEMBRE 2008

L'Association des propriétaires de machinerie forestière du Québec (APMFQ) est heureuse de participer aux consultations publiques sur le document intitulé : « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts ».

L'APMFQ existe depuis 1991. Dès ses débuts, les membres se sont donnés comme mission de regrouper l'ensemble des propriétaires de machinerie forestière du Québec afin de faire reconnaître l'entrepreneur forestier à titre de professionnel de la récolte et du transport de bois et de véritable partenaire économique de son milieu. L'APMFQ est la seule association québécoise à regrouper et représenter les propriétaires de machinerie forestière et entrepreneurs de la récolte du Québec.

Pour jouer son rôle d'intervenant, l'APMFQ dispose notamment de deux outils de communication. Le premier est son magazine « Le Forestier » qui est distribué gratuitement quatre (4) fois par année, les dates de publication sont janvier, avril, juillet et novembre. Cette publication est distribuée gratuitement à tous les entrepreneurs forestiers du Québec avec un tirage de deux mille (2 000) copies par numéro. Le magazine « Le Forestier » contient des articles sur les enjeux de la forêt, des chroniques : fiscalité, assurance, juridique, santé et autres. Cette distribution gratuite est possible grâce au soutien constant de nos publicitaires. Notre deuxième outil est notre site internet : www.apmfq.com avec ce dernier, les internautes peuvent lire le mot du président, l'Arbre de services de notre association, les offres

de services, petites annonces, les quatre derniers numéros du magazine Le Forestier sont en version intégrale, les récipiendaires dans les catégories Forestier de l'année, Forestier de la relève et Jeune entreprise forestière de moins de cinq ans.

Depuis sa création, ses administrateurs et représentants ont participé à différentes consultations, notamment le Comité Bernier, la Commission Coulombe, le Sommet sur la forêt et le Livre vert. La valorisation des métiers de la forêt a toujours occupé une place importante de nos actions. Les administrateurs ont souhaité reconnaître et promouvoir l'excellence et le professionnalisme de ses membres en attribuant chaque année, le prix du Forestier de l'année. En 2004, en partenariat avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, l'APMFQ a ajouté la catégorie du Forestier de la relève pour souligner la relève forestière familiale, responsable de plus de quatre-vingt-dix pour-cent (90 %) de la relève forestière en forêt. En 2006, l'APMFQ ajouta une autre catégorie soit celle de la Jeune entreprise forestière de moins de cinq ans. Cette dernière vise à stimuler et encourager la relève autre que familiale. Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) soutient particulièrement cette catégorie en attribuant une bourse de cinq cents dollars (500.00 \$) depuis deux (2) ans aux gagnants. Toujours dans le but de valoriser l'excellence, nous avons lancé parmi nos membres, en 2007, le premier Palmarès des meilleurs chantiers forestiers du Québec, le but recherché par les administrateurs est de reconnaître le travail des responsables de chantiers qui quotidiennement travaillent à l'amélioration des conditions de vie des professionnels de la récolte de bois. Nous profitons de notre Congrès annuel pour dévoiler lors du souper gala le Palmarès des meilleurs chantiers forestiers du Québec et nous remettons aux trois premières positions, les Arbres d'or, d'argent et de bronze sur le

podium de l'excellence forestière. Nous remettons les trophées du Forestier de l'année, Forestier de la relève et Jeune entreprise forestière de moins de cinq ans lors du souper Hommage aux forestiers du Québec.

Récemment, l'important rôle économique et stratégique des forestiers dans la chaîne de création de valeur du secteur de la foresterie a été documenté. En effet, selon une étude menée auprès de deux mille cinq cents (2 500) forestiers actifs en récolte, transport ou voirie par le Programme de recherche sur les entrepreneurs forestiers de récolte et transport (PREFORT 2007), les éléments suivants sont à prendre en compte :

- ✓ On estime à mille trois cent (1 300) le nombre d'entrepreneurs pour la récolte de bois ;
- ✓ En moyenne, les entrepreneurs forestiers de récolte ont quatre (4) employés au sein de leur entreprise ; ils seraient ainsi les employeurs ou superviseurs immédiat de plus de cinq mille cent (5 100) emplois forestiers ;
- ✓ Le chiffre d'affaires annuel moyen approximatif : un million trois cent soixante mille dollars (1 360 000.00 \$);
- ✓ Entrepreneurs forestiers actifs en récolte :
 - Soixante pour-cent (60 %) travaillent en forêt publique ;
 - Vingt-quatre pour-cent (24 %) travaillent en forêt privée ;
 - Quatorze pour-cent (14 %) en forêt privée et publique.
- ✓ La valeur moyenne des actifs (équipement de production) dépasse huit cent mille dollars (800 000) (valeur aux livres).

En résumé, les résultats présentés par l'Université Laval confirment que les entrepreneurs forestiers contribuent de manière significative à l'économie des régions ressources en offrant des emplois bien rémunérés et en achetant

localement de nombreux produits et services (machineries, pièces, services financiers, ...).

De plus, il est bon de rappeler que par leur entrepreneurship, les propriétaires de machinerie forestière ont contribué à l'amélioration des techniques de récolte, à la réduction des impacts négatifs sur l'environnement, au développement de machinerie mieux adaptée à nos conditions et une amélioration spectaculaire de la productivité. L'APMFQ est donc d'avis que toute mesure qui ne ferait pas de place aux entrepreneurs et à l'entrepreneuriat est susceptible de nuire à la compétitivité du secteur forestier québécois.

Portrait des acteurs de la forêt boréale

Les médias résument souvent l'état de situation en forêt qu'en ne présentant que quelques acteurs en forêt. La réalité est plus complexe, il y a notamment :

1. Le Québec propriétaire de plus de quatre-vingt-dix pour-cent (90%) de la forêt ;
2. Les industriels (donneurs d'ouvrage) petits et grands : les papetières, les scieries, les coopératives forestières et les propriétaires de lots privés. Cette catégorie peut inclure des coopératives ;
3. Les responsables de la récolte, propriétaires de machinerie forestière ;
4. Les responsables des travaux sylvicoles.

Environnement au cœur de nos préoccupations

Nous ne pouvons pas oublier de vous parler de l'environnement, car les forestiers sont des intervenants importants qui vivent et travaillent au sein même des écosystèmes forestiers.

Lorsque nous entendons parler de vieille forêt ; nous entendons dire qu'il faut garder nos vieilles forêts, ne pas les couper, ces forêts surannées du Nord et d'autres secteurs.

Notre longue expérience nous a appris que si la coupe n'est pas faite à temps, ces vieux arbres en mourant et en tombant nous apportent des problèmes, tel que feu de forêt, épidémie d'insectes, pourriture, éloignement des animaux... Ces arbres cessent alors de stocker du carbone et leur bilan sur l'environnement atmosphérique est moins positif.

Tandis que si nous les coupons au bon moment, en protégeant la régénération (comme il se fait actuellement dans la coupe du bois), nous faisons éclore de la jeune forêt (ramasseur de carbone) tout en favorisant une dynamique que de plus en plus de chercheurs reconnaissent comme étant bénéfiques à de nombreuses espèces animales.

En faisant la coupe de ces vieux arbres dans la forêt surannée, nous pouvons utiliser ces arbres pour bâtir, des maisons, des immeubles, des ponts, etc... Ils deviennent des puits de carbone, en plus de nous donner des abris.

Il est démontré que ces constructions sont plus résistantes aux intempéries, aux tremblements de terre, à l'usure du temps et bien d'autres.

En faisant attention à la régénération, lors de la coupe nous devenons des régénérateurs de la forêt et non des destructeurs de la forêt, communément appelé des tueurs d'arbres, ce qui actuellement est enseigné et présenté à toute la population, par certains groupes comme Greenpeace et autres regroupements de même acabit.

Les forestiers-entrepreneurs ont à cœur la qualité des environnements forestiers : nos pères y travaillaient et nous souhaitons plus que tout au monde que nos enfants soient en mesure de suivre nos traces. Pour nous, la forêt est un lieu de travail, un lieu de récréation et, avant tout, un milieu de

vie. S'il est important de préserver certaines forêts dites « exceptionnelles », nous pensons qu'il en va de l'intérêt de tous de pratiquer une foresterie productive sur l'ensemble du territoire du Québec.

Position de l'APMFQ sur le document

L'APMFQ est favorable à la constitution des sociétés d'aménagement des forêts mais formule quelques recommandations avant d'accorder son appui :

Premièrement :

Nous partageons l'avis de certaines Conférences régionales des Élus (CRÉ) à l'effet de compléter des études d'impacts, de favoriser la vente du bois sur pied et de laisser à l'industrie et à ses partenaires, les professionnels de la récolte, la responsabilité de la récolte, du transport et de la voirie.

Cette position que nous appuyons assurerait la stabilité des entrepreneurs actuels.

Deuxièmement :

Son conseil d'administration devrait être composé d'au moins la moitié de représentants provenant des industries de la forêt ; soit six (6) au lieu d'un (1) seul industriel tel que proposé dans le document.

Nous pensons à trois (3) représentants de l'industrie et trois (3) représentants de la récolte.

Pourquoi cette recommandation :

Lorsque nous regardons les fonctions des sociétés en page 19 et 20 du document, nous constatons qu'il y a dix-neuf (19) fonctions décrites plus sept (7) autres fonctions que nous pourrions également confier aux sociétés d'aménagement des forêts.

Nous sommes d'avis que les différentes sociétés d'aménagement des forêts qui seront constitués dans chacune des régions forestières doivent profiter de l'expertise des professionnels de la coupe ainsi que les détenteurs des CAAF.

Ces derniers sont présents en forêt depuis plusieurs décennies et ont constamment modifié, amélioré et adapté leurs méthodes de travail pour une exploitation de la forêt plus équitable pour tous et de manière durable.

De plus, les forestiers professionnels de la coupe ont contribué à améliorer les machines forestières, des différentes compagnies afin de les rendre très performantes. Tous les équipementiers vous diront comment les nombreux conseils ou suggestions des forestiers ont rendu leurs machines plus performantes.

Pour combler les postes au conseil d'administration de chacune des sociétés d'aménagement des forêts, l'APMFQ pourrait soumettre des candidatures dans chaque région.

Troisièmement :

Nous appuyons comme les CRÉ, l'établissement d'un zonage forestier et la délimitation de zones de sylviculture intensive.

Ce zonage évitera bien des controverses et débats sur la nécessité de faire du prélèvement à un endroit et l'interdiction d'en faire dans un autre secteur. L'intensification de la sylviculture, de la planification jusqu'à la récolte, est rendue nécessaire pour compenser les pertes de superficies qui seront maintenant dédiées à la protection intégrale des écosystèmes. Bien que l'APMFQ subisse directement les conséquences d'une diminution des territoires productifs, elle reconnaît que les aires de protection

intégrale sont devenues des exigences internationales que le Québec ne peut ignorer. Il n'en reste pas moins que des mesures concrètes doivent être prises pour permettre et même encourager la récolte responsable partout ailleurs sur le territoire.

Quatrièmement :

Nous voulons maintenir la mobilité du travail pour les professionnels de la récolte, et ce, même si chaque région forestière devait posséder sa propre société d'aménagement des forêts. Il est très important de permettre à un entrepreneur forestier de pouvoir contracter avec les donneurs d'ouvrage où qu'ils soient. Les barrières à la mobilité de la main d'œuvre ne peuvent que nuire aux bonnes pratiques.

Cinquièmement :

L'APMFQ appuie la mise en valeur de la biomasse. Le Québec dispose de 14.7 millions de mètres cubes de biomasse forestière disponible à des fins énergétiques selon les données du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le Québec accuse un sérieux retard comparativement à certains pays d'Europe qui ont su développer des technologies permettant de consommer de façon écologique ces résidus afin de chauffer toutes sortes d'installations. Les entrepreneurs forestiers actuels voient d'un bon œil la possibilité de développer leur entreprise avec un nouveau produit. Leur expérience les rend aptes à réaliser efficacement la récolte et la valorisation de cette ressource.

Sixièmement :

L'APMFQ est d'accord que la récolte soit confiée à des entreprises certifiées en vertu d'une norme reconnue par le ministère. Déjà

d'ailleurs, quelques donneurs d'ouvrage ont adhéré à des normes reconnues, telles que SFI, CSA et FSC. Toutes ces normes exigent à nos professionnels de la récolte des efforts pour améliorer l'exécution de leur contrat. L'APMFQ est favorable à l'amélioration continue des bonnes pratiques et elle désire demeurer un leader à l'égard du professionnalisme de nos entrepreneurs forestiers.

Dans cet esprit, l'APMFQ compte s'inspirer des initiatives du Forum canadien des opérations forestières et de certains états américains et mener des consultations sur le programme de certification des maîtres entrepreneurs forestiers (Master Logger Program).

En terminant, nous voulons assurer la commission et le ministère que l'APMFQ et ses membres continueront à améliorer leurs façons de faire comme ils l'ont toujours fait dans le passé.

Nos forestiers d'hier et d'aujourd'hui sont passionnés de la forêt et tiennent à conserver et à développer notre jardin forestier et notre trésor national pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Résumé de nos positions :

Premièrement :

APMFQ désire comme certaines CRÉ compléter des études d'impacts sur l'efficacité industrielle et économique du transfert de responsabilité vers les sociétés d'aménagement.

Deuxièmement :

APMFQ demande que le conseil d'administration des sociétés d'aménagement soit constitué d'au moins la moitié de représentants provenant de l'industrie de la forêt soit six au lieu d'un seul. Trois représentant de l'industrie et trois professionnels de la récolte.

Troisièmement :

APMFQ appuie l'établissement d'un zonage forestier et la délimitation de zone de sylviculture intensive.

Quatrièmement :

APMFQ tient à conserver la mobilité du travail pour les professionnels de la récolte

Cinquièmement

L'APMFQ appuie la mise en valeur de la biomasse.

Sixièmement

L'APMFQ est d'accord que la récolte soit confiée à des entreprises certifiées en vertu d'une norme reconnue par le ministère.